



TAXE D'APPRENTISSAGE

Engagez vous en faveur de l'égalité des chances

30 000 JEUNES ACCOMPAGNÉS PAR LA FONDATION FACE EN 2023 GRÂCE À LA TAXE D'APPRENTISSAGE



17 600 collégiens et lycéens accompagnés dans leur orientation en découvrant de nouveaux métiers



5 530 collégiens et collégiennes de 3ème ont trouvé un stage en entreprise



5 900 collégiennes et **lvcéennes** sensibilisées aux métiers du secteur industriel



700 jeunes ont bénéficié d'un accompagnement en mentorat pour trouver leur voie

La taxe d'apprentissage est la seule contribution fiscale dont vous sélectionnez le bénéficiaire.

Devenez vous aussi acteur de projets concrets, innovants et de proximité en soutenant des actions en faveur de l'égalité des chances dans l'accès à l'orientation, de la découverte des métiers, de la lutte contre les stéréotypes de genre et l'accompagnement socioprofessionnel de personnes éloignées de l'emploi.

Choisir la Fondation FACE et son réseau structures locales expertes l'inclusion, c'est vous donner le pouvoir d'agir sur :

- L'orientation
- L'insertion
- L'inclusion

LES ETAPES ESSENTIELLES DE LA COLLECTE 2024

27 mai

Début de la 1ère période de répartition. Vous affectez le solde de la TA à FACE sur SOLTéA au SIRET 398 568 063 00059

12 août

Début de la 2ème période de répartition. Vous affectez le solde de la TA à FACE sur SOLTéA au SIRET 398 568 063 00059

02 août clôture de la 1ère période de répartition

04 oct

clôture de la 2ème période de répartition

Une question sur la collecte ? L'équipe de FACE est à votre écoute pour répondre à vos questions à l'adresse suivante :

